



Recours pour une vente par autorité de Justice

Par **seule54**, le **04/10/2010 à 23:25**

Bonjour.

Je souhaiterais savoir si il y a un recours pour faire arrêter une vente par autorité de justice. En effet, lors de mon mariage, je suis divorcée actuellement depuis 2008, j'ai contracté un crédit personnel dont mon ex mari était coemprunteur. Lors de notre séparation, j'ai continué à payer quelques traites mais j'ai du arrêter ne gagnant que 500 Euros par mois. Mon ex mari refusant de payer nous avons été condamnés à payer 250 euros par mois. Mon ex mari lui à pu payer vu son salaire mais moi j'ai été dans l'impossibilité de régler cette somme vu qu'en plus, je me suis retrouvée dans la situation ou j'étais en plein déménagement vu que la personne agée qui m'hébergeait est dcd et que les enfants voulait vendre la maison. Je n'avais jamais reçu de relance jusqu'a octobre 2009. Je reconnais avoir négligé la relance mais fin janvier 2010 les huissiers sont venus faire un inventaire de mes biens. Février 2010, je vais voir les huissiers, donne 50 euros pour faire arrêter la procédure et m'engage oralement à leurs verser ladite somme de 50 euros. Je n'ai pu respecter mon engagement oral suite à d'autres difficultés. Pas d'autres nouvelles des huissiers. Au mois d'Aout, je leur verse la somme de 30 euros, j'ai complètement oublié le mois de septembre et la ce soir à la réception de ce courrier je leur ai réglé en ligne la somme de 80 Euros;

Comment faire pour arrêter cette procédure de vente.

Je vais écrire par AR une lettre aux huissiers en m'engageant à leurs verser 100 Euros par mois et cela par prélèvement automatique pour etre sur de ne pas oublier de régler mais cela va t-il être suffisant.

A l'heure actuelle, mon ex mari verse toujours une somme de 100 Euros.

Je vis seule avec ma fille de 17 ans qui fait des études. Je ne reçois pas de pension alimentaire sur décision du tribunal vu que mon ex mari a en charge notre fils de 19 ans qui ne travaille pas, je gagne 1100 euros par mois et un loyer de 500 Euros.

Merci de vos conseils